

DECRET N° 92-189 du 20 Juillet 1992

portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1992 de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-46 du 3 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique ;
- VU le Décret N° 89-123 du 30 Mars 1989 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau ;
- SUR rapport du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Juillet 1992 ;

D E C R E T E :

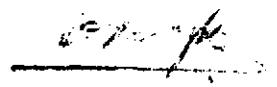
Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1992 de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Juillet 1992

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



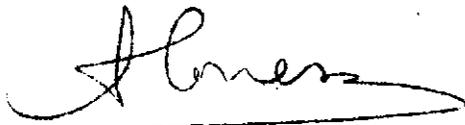
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général à la Présidence de la  
République:



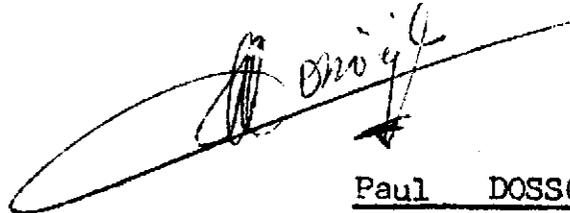
Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Energie, des  
Mines et de l'Hydraulique,



Aurélien HOUESSOU

Le Ministre des Finances.



Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CP 2 MESGPR 4 MEMH 4 MF 4 AUTRES MINISTERES  
SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-INSAE 3 GCONB-DLC-BCP 3 SBEE 10  
JO 1.-